

Déclaration des professeurs de Lettres du Lycée Grandmont de Tours et de quelques collègues du Lycée Jean Monnet de Joué-Les-Tours, du Lycée Notre-Dame La Riche de Tours,

Nous constatons, une fois de plus, que les conditions d'organisation de l'EAF qui nous sont imposées ont été fixées au mépris total du travail des professeurs de Lettres et au détriment de toute forme d'équité envers les candidats.

Les pseudo-avancées (l'allongement à 8 jours pour les corrections de l'écrit, la coupure du mercredi au milieu de la session d'oral) révèlent, au mieux, une méconnaissance incompréhensible de la charge de travail que représentent ces deux sessions d'examen, au pire, une indifférence révoltante pour les conditions de travail des enseignants !







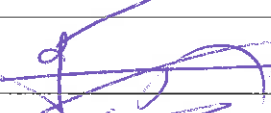

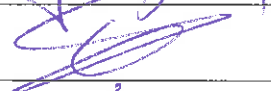

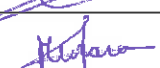
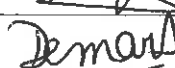



Dans ces conditions et dans l'intérêt, tant des candidats, que des professeurs, nous demandons :

- Que la charge de travail soit ramenée à des mesures raisonnables, à savoir pour l'oral : 50 candidats sur 5 jours consécutifs (du 26 au 30 juin), soit 10 candidats par jour ; pour l'écrit 50 copies sur 5 jours de correction (du 03 au 07 juillet), soit 10 copies par jour comme le préconise l'avis émis par le CHSCT ministériel du 21 novembre 2016. Nous rappelons par ailleurs qu'en 2010 quand les IPR avaient pris la décision de mixer les corrections de l'écrit et les interrogations orales, ils s'étaient engagés à ne pas dépasser ces quantités.
- Que, pour permettre cette répartition équitable, tous les professeurs de lycée soient convoqués, en tenant compte, bien sûr, de la charge de travail de chacun en-dehors de l'EAF.
- Que cesse la suspicion intolérable de partialité qui pèse sur les professeurs de Lettres et sert de prétexte à nous envoyer à des distances de plus en plus considérables, tant pour aller chercher les copies, que pour faire passer l'oral. Ce prétexte apparaît d'autant plus insultant pour les professeurs de Lettres que de plus en plus d'épreuves de baccalauréat sont effectuées par les enseignants et formateurs sur le lieu même d'études des candidats (évaluation en CCF, épreuves de langues, épreuves d'EPS, etc.).
- Que, dans cette optique, les professeurs examinateurs et correcteurs n'aient plus à se déplacer au-delà de trente minutes de trajet de leur lieu de résidence.

- Que la rémunération des oraux soient revalorisée car il n'est tout simplement pas admissible, au vu de la charge de travail en amont et pendant les épreuves, que cette rémunération soit inférieure à celle des écrits.
- Que les frais qui, rappelons-le sont avancés par les professeurs (il faut maintenant payer pour travailler, c'est le comble !), soient intégralement pris en considération : transports, péages, parkings payants, frais de garde des enfants... Faire passer les examens est une mission du service public assurée par des professeurs certifiés ou agrégés et non du bénévolat effectué par des amateurs !
- Que les professeurs examinateurs et correcteurs soient officiellement dispensés de la charge supplémentaire de la surveillance des examens par directives rectoriales, et non plus au bon vouloir des chefs d'établissement.

Nous déplorons d'être mis dans l'obligation de rappeler et d'exiger le respect et la considération que nous sommes légitimement en droit d'attendre des instances académiques et rectoriales.

C'est pourquoi nous quittons cette réunion et attendons que nos exigences soient très rapidement prises en considération. Si tel n'était pas le cas, nous verrions à mettre en œuvre d'autres actions, en collaboration avec l'ensemble des professeurs de Lettres de l'académie.

| | | | |
|--------------------|---|------------------|---|
| LÉRCHÉ Emmanuelle |  | RENAUD Lauriane |  |
| PROT M. Lucie |  | POTVIGER M. Jean |  |
| HIL Laurence |  | Alice LARVEN |  |
| MARICAN J. Jean |  | GROSS Stéphanie |  |
| DA COSTA Iris |  | TATEM Nathalie |  |
| MURARO Anne-Sophie |  | DEMARS Clémence |  |
| MARCHE Jean-Benoît |  | | |
| OPPENCHAIM Cécile |  | | |
| IRIGOYEN Françoise |  | | |

